

Gerstube : l'avis défavorable du CSE révèle l'ampleur du malaise des salariés



Gerstube : l'avis défavorable du CSE révèle l'ampleur du malaise des salariés

Vendredi 5 décembre, à l'appel de la CGT du Gers, des habitants, des élus locaux et les salariés de Gerstube se sont retrouvés devant la mairie de Vic-Fezensac. L'ultime réunion du CSE devait sceller le sort de l'usine, ravagée par un incendie en avril.

Un avis défavorable unanime du CSE (Comité Social et Economique)

avis unanime défavorable sur la fermeture, les licenciements, les mesures d'accompagnement et les montants proposés.

Pour autant, cet avis n'empêchera pas l'avancée de la procédure. Les procès-verbaux des 24 novembre et 5 décembre seront transmis à la direction, qui doit déposer le dossier auprès de la DREETS **le 12 décembre**.

“On a perdu l'entreprise et on ne saura jamais ce qui s'est passé”

Pour Christophe Boronad, délégué syndical CGT, c'est un sentiment d'abandon qui domine : « On a perdu notre entreprise, le territoire a perdu une activité historique, et nous, salariés, on ne saura pas ce qui s'est passé. On voit bien qu'on veut clore l'affaire rapidement. »

L'enquête sur l'incendie n'a, selon les salariés, jamais été portée à leur connaissance. D'après les informations qu'ils ont pu recueillir, le dossier pourrait être **classé sans suite**, faute de preuves.

Assurances, indemnités : un flou total

Selon la CGT, l'enveloppe proposée dans le PSE est très en dessous :

du préjudice subi par les employés,

des besoins liés à la perte des emplois,

et des moyens du groupe, qui devrait bénéficier d'importantes indemnités d'assurance.

Un calendrier serré qui ajoute du stress

Une fois le dossier déposé, la DREETS aura 21 jours pour se prononcer. Si elle valide le PSE, les licenciements pourraient être notifiés mi-janvier.

À compter de la réception de leur courrier, les salariés auront eux aussi 21 jours pour se positionner. Mais tout repose sur le tampon de la Poste, ce qui pourrait réduire leur délai réel à moins d'une semaine s'ils reçoivent le courrier en retard. Cette incertitude pèse lourd.

Les salariés ont demandé une remise en main propre des lettres de licenciement, mais pour l'heure, aucune réponse.

Un accompagnement jugé insuffisant

Une réunion avec France Travail, jeudi soir, était censée éclairer les travailleurs sur les dispositifs existants. Elle a surtout montré la complexité des démarches : selon les cas, certains droits peuvent être perdus, notamment en cas de signature d'un CDI avant la notification du licenciement.

Le cabinet chargé du reclassement, financé 160 000 euros par l'entreprise, est également critiqué : « Il ne fonctionne pas », déplore la CGT.

Et maintenant ?

La CGT du Gers compte poursuivre ses actions .

En cas d'homologation du PSE, les salariés prévoient de se regrouper pour engager des recours aux prud'hommes, avec un avocat commun, afin d'obtenir les documents et chiffres que la direction refuse aujourd'hui de communiquer.

Un site historique qui disparaît

Avec ses 80 ans d'existence, Gerstube faisait partie du paysage économique de Vic-Fezensac et du canton. Sa disparition laisse un vide majeur pour l'emploi local et l'activité industrielle.

« Ce qui arrive dépasse largement les murs de l'usine : c'est tout un territoire qui est touché », estime Christophe Boronad.

